

**ASSOCIATION NATIONALE
DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE
OU DU DEVOIR**



Motion adoptée à l'unanimité et adressée à Monsieur Le président de la République par l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre ou du Devoir (ANPNOGD) réunie le 5 avril 2012 à Aix en Provence.

L'Assemblée générale de l'ANPNOGD, après avoir pris connaissance de l'intense activité déployée lors du congrès qui s'est déroulé les 4, 5 et 6 avril 2012 à Aix en Provence :

- 1) **Constate** que votre engagement pris dans votre fax du 23 mai 2007 lors du congrès de Colmar, n'est toujours pas honoré et respecté.

- 2) **N'accepte pas** les dernières déclarations du Gouvernement qui, après avoir déclaré que notre dossier est légitime et justifié, qu'il s'agit d'une préoccupation majeure du Gouvernement... qu'il n'est pas question de le laisser tomber, mais qu'en raison de l'état des finances publiques, satisfaction ne peut être donnée.

- 3) **Estime que**, se basant sur des valeurs le dossier de reconnaissance, porté par l'ANPNOGD doit faire l'objet d'un traitement urgent et prioritaire.

- 4) **Exige** en conséquence la parution du décret avant le 22 avril 2012.

- 5) **Se déclare prête** si satisfaction n'est pas donnée à demander aux adhérents et sympathisants de ne pas vous renouveler leur confiance, à l'occasion des élections à venir.

Siège de la Présidence

André Lefebvre, 453 Route de Nomeny 54690 Eulmont – Tél/Fax : 03/83/22/84/72 – Email : andrelefebvre54@orange.fr

Site Internet : <http://anpnogd.fr/>

N° Siret : 479 358 954 000 10 – N° Siren 479 358 954 – Code APE : 913^B

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot N° 114